



COMMUNE DE VIOLAY
42780 LOIRE

COMPTE RENDU N° 2010/01 DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 février 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaients présents :

M. SERRAILLE Michel
M. RODET Pierre
Mme GIROUD Sylvie
M. PERRIER Georges
M. BESSON Gérard
M. CHAVEROT Jean-Marc
M. BRUEL Jean-Marc

M. REY Vincent
M. PALAIS Jean-Claude
Mme BISSAY Monique
Mme D'ELIA Ghislaine
M. VIAL Gabriel

Excusés :

Mme DENIS Marie-Claude
M. BESSON Gérard
M. DUTOUR Joseph

⇒ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2009**

⇒ **Approbation du compte administratif**

• **Commune**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

☰ Recettes.....		1 325 162.49 €
☰ Dépenses.....		<u>819 492.80 €</u>
☛ Résultat de fonctionnement.....	+	505 669.69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

☰ Recettes.....		229 556.38 €
☰ Dépenses.....		<u>495 675.61 €</u>
☛ besoin de financement.....	-	266 119.23 €

L' excédent de fonctionnement de 505 669.69 € sera affecté au Budget Primitif 2010, comme suit :

◇ Exécution du virement à la section d'investissement ...	266 119.23 €
◇ Affectation à l'excédent reporté (fonctionnement).....	239 550.46 €

• **Assainissement**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

☰ Recettes.....		91 188.30 €
☰ Dépenses.....		<u>48 523.16 €</u>
☛ Résultat de fonctionnement.....	+	<u>42 665.14 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

☰ Recettes.....	57 462.09 €
☰ Dépenses.....	<u>37 963.49 €</u>
☛ Résultat d'investissement.....	+ 19 498.60 €

Les excédents, de fonctionnement et d'investissement, seront affectés au Budget Primitif 2010.

• CCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

☰ Recettes.....	123 132.49 €
☰ Dépenses.....	46 042.28 €
☛ Résultat de fonctionnement.....	+ 77 090.21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

☰ Recettes.....	18 201.73 €
☰ Dépenses.....	<u>63 464.32 €</u>
☛ besoin de financement.....	- 45 262.59 €

L' excédent de fonctionnement de 77 090.21 € sera affecté au Budget Primitif 2010, comme suit :

◇ Exécution du virement à la section d'investissement ...	45 262.59 €
◇ Affectation à l'excédent reporté (fonctionnement)	31 827.62 €

⇒ Centre de Loisirs

Une réunion était prévue à BUSSIERES avec les représentants des Allocations Familiales et de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Cependant, elle a été annulée en raison des conditions météorologiques et est reportée à une date ultérieure.

⇒ **Ordures ménagères**

Madame le Maire précise à nouveau que les bacs à ordures sont obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2010, ce sur les recommandations de la CRAM. Si cette mesure n'est pas rendue obligatoire, les communes en prennent la responsabilité en cas d'accident.

En outre, à partir du 1^{er} juillet les sacs ne seront plus ramassés.

Madame le Maire rappelle que des containers seront placés dans divers endroits au centre du village. Un devis a été sollicité chez Kit FOREZ afin de réaliser des cache containers qui seront placés sur le trottoir pour permettre le stockage discret et esthétique des containers (place GIROUD, route de St-Cyr, au Viallet, au pique-nique, place du cordonnier).

Madame le Maire en profite pour remercier la commission qui a travaillé sur cette affaire et qui a fait une très bonne étude, elle propose de la réunir afin de lui présenter les conclusions qui ont été tirées du travail effectué.

D'ici trois ans, il conviendra de prévoir l'aménagement d'une mini déchetterie dans la zone artisanale à l'emplacement de la plateforme caravanes.

⇒ **PLU**

Mme le Maire signale que le bureau d'études APTITUDES ET AMENAGEMENT adopte une démarche innovante lors des réunions publiques qui intéresse les personnes présentes. Elle fait remarquer que les suggestions de la population reflètent bien les projets et les orientations du conseil municipal.

Les commerçants et artisans ainsi que les agriculteurs ont été très intéressés par les réunions qui leur ont été consacrées. Les idées qui ont émané de ces rencontres ont montré l'intérêt de ce travail, compte tenu des retombées qui pourraient en découler.

⇒ **COCA**

Mme le Maire attire l'attention de l'assemblée sur le contrat d'aménagement qui concerne le village, du rond-point à l'Eglise.

Une première réflexion est engagée concernant la montée du village, la D1. Cette rue étant droite et en descente, les véhicules roulent vite, ce qui conduit à avoir une réflexion pour réduire la vitesse, sécuriser les piétons. Il a été préconisé de réaliser un plateau sur la longueur de la place de l'église, zone 30, ainsi que devant l'école. Les parkings seraient matérialisés par des chicanes ou des quilles pour briser la descente et réduire la vitesse, sécuriser les piétons.

L'ensemble du quartier Hôtel – Eglise - Place du Monument sera étudié conjointement à l'aménagement du bourg.

Mme le Maire rappelle l'offre du bureau d'Etude APTITUDE & AMENAGEMENT concernant un deuxième volet lié à l'étude d'aménagement du bourg : le développement de projets lié aux activités de commerces, tourisme et santé. Le conseil municipal approuve l'offre du bureau APTITUDE ET AMENAGEMENT.

L'aménagement de la Place Fouillat et des alentours fera partie de cette démarche projets.

⇒ **ZONE ARTISANALE**

Des travaux importants sont à réaliser au niveau de l'assainissement de la ZA, et constituent un prix de revient à 25 € le m², ce qui est élevé si on rajoute le prix du terrain. Afin d'amortir les travaux, des ateliers partagés pourraient être réalisés. Ceux-ci seraient dotés de panneaux photovoltaïques de manière à amortir les travaux de viabilisation et de réduire le prix de vente des lots. On attend l'étude des géomètres.

⇒ **LOTISSEMENT FONTON**

Deux petites parcelles de terrain représentant 6300 m² seraient achetées à la famille Fouillat. Cet ajout de surface permettrait à terme d'avoir un bel ensemble pour réaliser ce lotissement.

Une ligne à moyenne tension passant dans les terrains, il conviendra de l'enterrer. De même, les réseaux assainissement seront réalisés en séparatif pour aller dans la rivière et non dans la station.

⇒ **PLATEFORME ASF**

Le conseil général est très intéressé par le site et a pris le dossier en main. L'Équipement resterait ainsi sur la commune et pourrait bénéficier d'un aménagement à moindre coût. Les propriétaires des terrains ont été contactés.

⇒ **MAISON PILON**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir l'immeuble cadastré AD 81- 532 et 79 appartenant aux conjoints PILON, au prix figurant dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner, soit 125 000 €. Mme le Maire signale qu'elle va solliciter une subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

⇒ **LA POTHIERE**

Mme le Maire explique qu'il faut redonner son cours à la rivière. Pour ce faire, de l'enrochement sera mis en place. M. & Mme SUBTIL sont propriétaires du terrain qui est en contrebas. La police de l'eau fait pression sur l'agence de l'eau pour obtenir des subventions bien que l'on n'adhère pas encore au SMAELT.

Mme le Maire va demander au SMAELT de « végétaliser » les abords.

Les ASF seront sollicitées pour réaliser une grande part des travaux, dans le cadre de la protection des écrevisses à pattes blanches.

⇒ **SALLE DES SPORTS & SALLE M. GROS**

Plusieurs demandes de subventions ont été déposées : Conseil Général, Etat. Des subventions au titre des énergies renouvelables sont proposées par la Région. Les demandes sont à déposer avant fin février. Le cabinet ARCATURE prépare le dossier correspondant.

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès de la Région pour aider au financement de l'opération.

⇒ **ASF**

Deux cents emplois locaux seront proposés sur toute la longueur du chantier. Une convention a été signée avec les Préfectures, les sociétés et les différents partenaires.

⇒ **Les éoliennes**

La commune de Joux a un projet éolien, ce projet comprend l'implantation d'éoliennes sur la partie la plus éloignée des crêts. Consciente de l'impact visuel même s'il est très faible sur la commune de Violay, Mme le Maire a rencontré le Maire de ST-CYR et le Maire de JOUX pour parler de ce projet qui se situe en limite des 3 communes.

Il se trouve en outre que la zone de Violay a été désignée comme faisant partie d'une possible ZDE (Zone de Développement Eolien) par la préfecture et la DDEA de la Loire. Plutôt que de subir les inconvénients sans avoir aucun avantage, il a été décidé de participer à l'étude activement afin de pouvoir partager les décisions le moment venu.

Ce projet serait donc réalisé en commun avec les communes de Joux et de St Cyr de Valorge et les bénéfices seraient ainsi partagés en 3 parts égales.

Un protocole d'accord devrait être signé entre nos 3 communes.

La société ENR du Forez que Mme le Maire avait rencontré il y a quelques mois a fait une demande auprès du Conseil Général pour l'implantation d'un mât de mesure du vent. Cette demande a été acceptée et un mât sera donc implanté afin de savoir si le vent est suffisamment important pour permettre un tel projet.

⇒ **ZAIN**

Madame le Maire rappelle que l'arrivée de l'A89 et le positionnement stratégique du secteur de Balbigny-Feurs a généré :

- la mise en place d'un Contrat territorial de développement (CTD A89) ;

le projet de création d'un syndicat mixte chargé de réaliser les zones d'activités de Balbigny (à proximité du futur nœud autoroutier A 72/ A 89 / RN 82) et de La Font de l'Or (sur les communes de Cleppé et de Poncins).

Son objet est la conduite des études d'aménagement, l'aménagement, la commercialisation, la gestion et le développement des ZAIN entrant dans son champ de compétence (autour du futur nœud autoroutier sur Balbigny / St Marcel de Félines et au niveau de l'échangeur sur la Commune de Cleppé / Poncins).

La volonté du Département et des trois EPCI est de regrouper leurs moyens pour proposer une offre économique cohérente, harmonieuse et mutualisée en vitrine d'autoroute.

Le conseil municipal de VIOLAY, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de Communes de Balbigny au Syndicat mixte à vocation ZAIN A 89-Loire Centre et **APPROUVE** les statuts du Syndicat Mixte ci-annexés.

⇒ **APPROBATION DU RAPPORT ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport d'expertise concernant le service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2008. Elle signale que ce document est disponible en Mairie et peut être consulté.
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport d'expertise 2008 de l'assainissement collectif établi par la Direction Départementale des Territoires.

⇒ **Appellation Lotissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'appellation du nouveau lotissement :

« Lotissement Les VIOLETTES »

Le conseil municipal déclare le « lotissement Blanc » terminé et demande la clôture du budget.

⇒ **TAXE sur les terrains devenus constructibles.**

Il est décidé d'examiner le principe de la mise en place de cette taxe pour le prochain conseil.

⇒ **CAE**

Mlle PONCET Sophie a été recrutée sur un contrat unique d'embauche. Elle aura pour mission l'animation du Multimédia dans les écoles et la mise en place du centre de loisirs.

⇒ **REUNIONS CONSEIL MUNICIPAL**

Les prochaines réunions du conseil municipal ont été fixées comme suit :

- **25 mars**
- **29 avril**
- **03 Juin**
- **08 Juillet**

Fait en mairie, le 15 Février 2010,

Le Maire,
Véronique CHAVEROT.

